Regional Office (Senegal, Cabo Verde, Quinea-Bissau, Mauritania, The Gambia)

Dakar, le 15 mai 2017

Son Excellence Monsidur Amadou Ba Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan Dakar, Sénégal

> Objet : Projet d'Appui au Développement du Système de Filets sociaux Mission du 29 mars au 14 avril 2017 Transmission de l'Aide-Mémoire

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre l'aide-mémoire de la mission citée en objet, qui s'est déroulée à Dakar du 29 mars au 14 avril 2017 et confirmer son contenu. Nous saisissons cette occasion pour vous remercier de la franche collaboration, de la qualité des échanges, et de l'accueil chaleureux que le Gouvernement et toutes les autorités rencontrées ont réservé à la mission.

La mission a fourni une série de recommandations sur la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN), le Programme National de Bourse de Sécurité Familiale (PNBSF), le Registre National Unique (RNU) et le projet IDA. Celles-ci sont présentées en détail dans l'aide-mémoire Nous tenons toutefois à souligner trois points qui nous paraissent essentiels :

- 1. Les manuels mis à jour ou développés dans le cadre de la mission doivent être finalisés et adoptés par le conseil d'orientation de la DGP\$N dans les plus brefs délais. La mission a permis de mettre à jour le manuel du RNU, du PNB\$F et de développer le manuel des alliances stratégiques, des personnes handicapés et les règles d'opération pour le programme des enfants retirés de la rue. Une fois adopté, il sera essentiel d'assurer leur dissémination à tous les niveaux de la DGP\$N et auprès des parties prenantes (services techniques déconcentrés, autorités régionales, etc..).
- 2. Une proposition de stratégie de sortie des ménages bénéficiaires du PNBSF a été intégrée dans le manuel. Celle-ci repose sur les principes suivants : i) Les bénéficiaires ne seront plus organisés en génération en fonction de leur date d'entrée dans le PNBSF mais par cycle de mise à jour du Registre Unique dans la région où ils résident. ii) le processus de re-certification des ménages est fait par le RNU lors de sa mise à jour ; iii) les ménages qui ne seront pas considérés par la con munauté comme étant les plus pauvres, sortirout du PNBSF et seront remplacés par de nouveaux ménages.

Corniche Ougst . R. & David Prop. 134 . 9 . For a "consent. Let 124h 33850 11 00 . For 2004 a 2004 . So p. For mail worldbond, needless acht and one Sun web "www.banquers and als one on the second set."

niveau local ne permet pas d adéquats.

La mise en œuvre des activités a PNBSF par les services techniques déconcentrés au faire des éconômies substantielles (par rapport au dispositif incluant des ONG) et seessiterait un coût de gestion très important de la part de la DGPSN. Dans le cadre de a mission, un dispositif de mise en œuvre du PNBSF par les services techniques déco centrés dans la région de Sédhiou a été développé. Ce dispositif reprend les standarde nécessaires pour la mise en œuvre des activités du PNBSF (un relais communaute re pour 50 mémages, un superviseur pour 20 relais communautaires) sans lesquels I n'est pas possible de mettre en œuvre les activités d'accompagnement, d'informa ons et de réclamations. La DGPSN doit décider rapidement quel modète de mise en œuvre ils veulent retenir pour la région de Sédhiou et lancer rapidement les proces us de contractualisation ou de passation de marchés

assistance technique et le Projet ID.

Nous voudrions également v us réitérer notre disponibilité à appuyer la DGPSN pour la réalisation de ses activités u cours des mois et années à venir, à travers notre

considération.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute

Sénégal. Cabo Verd

Louise J. Cord teur des Opérations

Gambie, Guinée Bissau, Maurite

Région Afrique

#### Ampliation:

S. E. M. Mahammed Boun Abd S. E. Mme Mariama Sárr, Mini-

S. E. Mme Awa Marie Coll Sec

S. E. M. Serigne Mb we Thiam.

Mine Anta Sarr, Dél guée Géne M. Guy M. Adoua, I eprésentar

Mme Laylee Moshir , Représen

lah Dionne, Premier Ministre

e de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

Ministre de la Santé et de l'Action Sociale

linistre de l'Education Nationale

le à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale

Résident du PAM

ate Résidente de l'UNICEF

M. Seydou Bouda, Administrate r pour le Sénégal, Banque mondiale

# République du Sénégal : Projet d'appui au développement du système de filets sociaux

# Aide-Mémoire de la mission du 29 mars au 14 avril 2017

Une mission de la Banque mondiale s'est rendue au Sénégal, du 29 mars au 14 avril 2017. La mission était composée de Madanie Solene Rougeaux (Spécialiste en Protection Sociale); Madame Susana Gamez (consultante en Protection Sociale), Madame Céline Ferré (consultante économiste) et Ndeye Absa Cisse Assistante de Programme. Les objectifs de la mission étaient : i) Mettre à jour le manuel du RNU : définition des protocoles de gestion des doublons, amélioration du processus de ciblage communautaire, organisation du retour d'informations avec les utilisateurs du RNU; ii) Appuyer l'élaboration du protocole d'accord entre le PNBSF et les sectoriels pour organiser la mise en œuvre des activités du PNBSF par les services techniques déconcentrés dans la région de Sedhiou ; iii) Mettre à jour le manuel des opérations du PNBSF (séances de sensibilisation, conditionnalité éducation, sortie des ménages PNBSF, etc...) et organiser le retour d'informations vers le RNU, ainsi que la gestion des doublons; iv) Organiser le retour d'informations de la CMU vers le RNU; v) Rédiger le manuel pour la mise en œuvre des alliances stratégiques et le transfert monétaire aux ménages bénéficiaires de ces alliances; vi) Rédiger le manuel de transferts des bourses pour les bénéficiaires de la carte d'égalité des chances ; vii) Etablir des catégories dans la base de données du RNU en collaboration avec l'ANSD et la DGPSN; viii) Partager les premiers résultats de l'enquête de référence du PNBSF. La mission tient à remercier les autorités sénégalaises pour leur accueil chalcureux et leur coopération, tant au sein de la Délégation qu'au niveau des autres ministères et administrations. En particulier, la mission remercie les représentants de la DGPSN et de l'ANSD. Cet aide-mémoire présente une synthèse du travail de la mission et des prochaines étapes.

### A. Le Registre National Unique (RNU)

- 2. Les processus de ciblage communautaires du manuel du RNU ont été complétés. Trois nouveaux éléments ont été ajoutés. i) les critéres d'identification des ménages pour chaque comité (capacité du ménage à satisfaire a ses besoins alimentaires et à ses autres besoins); ii) le processus de validation du ciblage communautaire par une assemblée villageoise ou de quartier (voir annexe 1); iii) le gestion des doublons.
  - Le plan de mise à jour du RNU doit être finalis à au plus vite afin de pouvoir démarrer la mise à jour en juin 2017. Le plan de mise à jour doit être conçu et appliqué sour tout le cycle de mise à jour. C'est à dire que la dur e ; les groupes de régions ; les quotas doivent figurer dans un seid plan de mise à jour totale du RNU.

- 4. Une proposition de stratégie de sortie des ménages bénéficiaires du PNBSF a été intégrée dans le manuel. Celle-ci repose sur les principes suivants : i) il n'est plus fait référence aux différentes générations ; ii) le processus de recertification des ménages est fait par le RNU lors de sa mise à jour ; iii) les ménages dui ne seront pas considérés par la communauté comme étant les plus pauvres, sortiront du PNBSF et seront remplacés par des nouveaux ménages.
- 5. Il est important que la DGPSN prenne une décision au plus vite sur la stratégie de sortie des ménages du PNBSF. Les stratégies de mise à jour du RNU et du PNBSF doivent être pensées conjointement dans tous les cas. La stratégie de sortie des ménage du PNBSF doit etre partagée avec les sectoriels qui ont un rôle à jouer dans la dynamique de graduation des bénéficiaires.
- 6. Le manuel du PNBSF a été mis à jour dans sa totalité. Le rôle des opérateurs sociaux et des antennes régionales a été clarifiés.
  - C. Le mécanisme de mise en œuvre du PNBSF par le biais des services techniques déconcentrés à Sedhiou
- 7. Une proposition de dispositif a été faite. Cette proposition a été faite sur la base du constat suivant : aucun service technique déconcentré ne dispose de ressources humaines satisfaisant le niveau de proximité exigé par le PNBSF. Or, la mise en place du PNBSF nécessite la disponibilité de ressources humaines au niveau quartier et village pour : l'animation des séances de sensibilisation ; la gestion des réclamations ; la distribution des cartes de bénéficiaires ; la formation des comités, etc... Les comités de ciblage au niveau local n'ont pas les capacités ni les ressources pour mettre en œuvre les activités du PNBSF de manière bénévole. La proposition suggère de mettre en place une plateforme au niveau régional, de s'appuyer sur des points focaux au niveau départemental et de continuer avec des superviseurs et relais communautaires au niveau local.
- 8. Cependant, il faut noter que ce dispositif:
  - A un cout conséquent et ne permet pas de faire de grosses économies comparées au contrat en cours avec l'opérateur social. La majeure partie des ressources est allouée au paiement des superviseurs; des relais communautaires et à l'organisation des séances de sensibilisation.
  - Nécessitera un cout de gertion très important pour la DGPSN. Il s'agira de pérer plus de 300 contrat individuels de coordonner avec les différents sectoriels etc...

- Posera de difficultés de décaissement et de paiement des individus
- Est diffic lement réplicable à l'échelle nationale à cause du cout de gestion trop loure pour la gestion

## 9. La mission recommande à la DGPSN de :

- Maintenir un opérateur social / intermédiaire afin de faciliter la gestion administrative et programmatique du disposițif de proximité
- Financer lirectement le contrat de l'opérateur sur le budget de la DGPSN et négocier es couts en conséquence.

## D. Le système d'inforn ations et de réclamations (SIR)

- 10. Le guide décrivant le système d'informations et de réclamations du PNBSF et du RNU a été mis à jour. Un protocole pour la gestion des perdus de vue et des cas spécifiques du PNBSF a été ajoi té.
- Le système d'informations et de réclamations concernent le RNU, le PNBSF, la Carte d'égalité des chances, les alliances stratégiques, etc... En conséquence, il devrait être rattaché directement au Secrétaire Général de la DGPSN et géré de manière indépendante du PNBSE et du RNU. Pour le moment, une seule personne fait le traitement des réclamations. Il semble nécessaire de renforcer cette équipe.
- 12. Le système d'informations et de réclamations sera plus fonctionnel à partir de la mise en place du Système d'informations et de Gestion. Cependant, des améliorations ont été constatés depuis a rédaction du guide (Avril 2016). Les outils prévus dans le guide sont utilisés. Et ce, n'algré le fait que le guide n'ait pas encore été validé par la DGPSN.

#### E. Les alliances straté iques

Un manuel de cadrage : été rédigé décrivant le rôle de la DGPSN et des partenaires dans la mise en place ce ces alliances. Ce manuel est complété par une convention spécifique qui doit c regignée avec chaque partenaire. La éonvention decrit le nombre de bénéficiaires cibles, le montant des transferts, le calendrier de paiement, etc... il sera nécessaire de sounettre à la Banque chaque convention signée pour avis de non objection avant de ouvoir faire les transferts monétaires dans le cadre des alliances stratégiques.

- Afin de faciliter l'utilisation du RNU par d'autres programmes de protection sociale, un exercice de catégorisation a été effectué en collaboration avec la DGPSN et l'ANSD, pour déterminer, au sein du registre social : (i) les ménages pauvres extrêmes, (ii) les ménages pauvres (iii) les ménages non pauvres ou vulnérables, et (iv) les ménages nantis. Les pauvres extrêmes constituent les ménages ne pouvant couvrir les dépenses alimentaires de bases ; les ménages pauvres sont les ménages qui out assez pour couvrir les dépenses alimentaires de base, mais pas assez pour les dépenses de base (loyer, vêtements transport, etc.) ; les ménages non pauvres ou vulnérables peuvent couvrir leurs dépenses de base, mais n'ont pas de réserves pouvant leur permettre de faire face à un choc sans tomber dans la pauvreté), et enfin les nantis, qui sont considérés comme étant les ménages riches. Les catégories ont été déterminés sur la base du score du PMT en approximant la ligne de pauvreté alimentaire, la ligne de pauvreté globale et le quintile le plus riche de la population dans l'enquête ESPS 2011.
- L'exercice de catégorisation a révélé des problèmes avec la base de données. La base de données n'est toujours pas propre, malgré l'exercice de nettoyage réalisé récemment par un consultant. Il y a encore de nombreuses données manquantes, des données incohérentes et des erreurs la classification des zones (rurale; urbain) La formule de calcul du PMT semble avoir quelques problèmes dans certaines régions, notamment concernant l'imputation des données manquantes.

#### G. Autres outils

16. Le manuel pour les personnes en situation d'Handicap et les règles d'opérations du Programme des Enfants retirés de la rue ont été élaborés avec l'équipe de la Division des opérations de la Direction des filets sociaux. Ils devraient permettre aux bénéficiaires de la carte d'égalité des chances et du programme des enfants retirés de la rue de pouvoir bénéficier d'un transfert monétaire sans pour autant être assimilés aux bénéficiaires du PNBSF. La gestion de ces bénéficiaires doit être faite de manière différenciée de celle des bénéficiaires du PNBSF.

#### II. Prochaines étapes

- 17. Finaliser et valider en interne tous les manuels : PNBSF, RNU, SIR alliances stratégiques .
- 18. Soumettre les documents à la Banque Mondiale pour avis de non objection

|     |  | Toutefois, en respectant le quota, de nouveaux me lages  |   |
|-----|--|--|---|
|     |  | jugés pauvres peuvem être intégrés en substitutie i des  |   |
| •   |  | ménages écartés.   | 1   |
| ļ i | - Prince   | Toutefois, il est demandé au comité de Quartier/Villege de   | - Arthur  |
|     |  | renseigner systématiquement et ce, pour tous les ménages   | 1 F   |
|     | 1.   | présélectionnes, le table u des critères de pré-   | 119   |
|     | . [  | identification.  |   |
|     |  | NB: Avant la tenue de la restitution communautaire, l'OS,  | - Constant  |
|     | ł .  | à travers ses superviseurs/i lais doit faire son travail de  | action .  |
| 1   | , ,  | vérification en confrontart les listes des monages   | 1   |
|     |  | présélectionnées d'avec le tableau des critères de pré-  | 3-da  |
|     |  | identification. Ce, pour saisir le comité si toutefois il y a des  | ALTONOM .   |
|     | Na San San San San San San San San San Sa  | incohérences (éventues erreurs d'inclusion ou d'exclusion)   | - ·   |
| 11. | Restitution ·  | Après pré-sélection par les comités locaux, les listes sont  | Comités de  |
|     | communautaire  | soumises à la communauté à l'occasion d'une réunion de   | Quartier/village de   |
|     | de la liste des  | restitution  | ciblage, (avec l'appui des  |
| :   | ménages retenus  |  | (DS)  |
|     | par le comité de   | <b>*</b>   | notice .  |
| ,   | quartier/village   |  | 4   |
| 12. | Transmission de  | Le procès-verbal de la séance de pré-identification et celui   | Comités de  |
| :   | la liste   | de la restitution doivent être transmis au (omité  | Quartier/village de   |
|     | manuscrite des   | Communal de Ciblage. Ces procès-yerbaux doivent être   | ciblage, OP   |
|     | ménages pré-   | accompagnés de :   |   |
|     | identifiés au '  | - La liste de présence signée par les membres (Voir Annexe   | ,   |
|     | Comité 🖁   | 4 : Feuille de Présence du Comité de Quartier/ Village)  | \$  |
| - i | Communal de  | - la liste manuscrité des ménages pré-identifiés par   | 4   |
| i   | Ciblage avec   | quartier ou village (Voir Annexe 5 : Modèle de liste des   |   |
|     | ampliation aux   | ménages pré-identifiés par les Comités Locaux)   | \$ Account  |
| 1   | Préfets et Sous-   |  | 25-   |
|     | Pielets et sous-   |  | 1 4   |
|     | 2  |  | 44.   |
| 13. | préfets }  | La liste des ménages pré dentifiés est vérifiée par le   | Comités Communaux   |
| 13. | préfets Vérification,  | La liste des ménages pré dentifiés est vérifiée par le<br>Comité Communal qui s'assure que :   | Comités Communaux   |
| 13. | préfets }  | Comité Communal qui s'assı re que :  | Comités Communaux   |
| 13. | préfets<br>Vérification,<br>compilation,<br>saisie et  | Comité Communal qui s'assi re que :<br>- les quotas sont respectés   | Comités Communaux   |
| 13. | préfets<br>Vérification,<br>compilation,   | Comité Communal qui s'assi re que : - les quotas sont respectés - toutes les informations oncernant les ménagos pré-   | Comités Communaux   |
| 13. | préfets \$ Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité   | Comité Communal qui s'assi re que : - les quotas sont respectés - toutes les informations oncernant les ménagos pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans la fiche  | Comités Communaux   |
| 13. | préfets Vérification, compilation, saisie et transmission des  | Comité Communal qui s'assi re que : - les quotas sont respectés - toutes les informations oncernant les ménages pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans le fiche de pré-identification.   | Comités Communaux   |
| 13. | préfets \$ Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité   | Comité Communal qui s'assi re que : - les quotas sont respectés toutes les informations oncernant les ménagés pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans le fiche de pré-identification. Une fois les listes vérifiées, elles sont compilées, sau les et   | Comités Communaux   |
| :   | préfets<br>Vérification,<br>compilation,<br>saisie et<br>transmission des<br>listes à l'autorité<br>administrative   | Comité Communal qui s'assi re que : - les quotas sont respectés toutes les informations oncernant les ménagé pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans le fiche de pré-identification Une fois les listes vérifiées, elles sont compilées, sau les et transmises aux Préfets/Son-préfets.   | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·   |
| 13. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la   | Comité Communal qui s'assi re que : - les quotas sont respectés toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans le fiche de pré-identification. Une fois les listes vérifiées, elles sont compilées, saules et transmises aux Préfets/Son préfets.  Il reviendra à l'Autorité Administrative d'assu et la  | Comités Communaux  Préfets et Sous-préfets                                      |
| :   | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée  | Comité Communal qui s'assi re que : - les quotas sont respectés - toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans le fiche de pré-identification. Une fois les listes vérifiées, elles sont compilées, sau les et transmises aux Préfets/ Soi préfets.  Il reviendra à l'Autorité Administrative d'assu er la compilation et le stockage des listes des ménage pré-  | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·   |
| 14. | préfets   Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages   | Comité Communal qui s'assi re que :  les quotas sont respectés.  toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, elles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/Soi préfets.  Il reviendra à l'Autorité Administrative d'assu er la compilation et le stockage des listes des ménago; pré- identifiés et vérifiées de l'ensemble des communes  | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·   |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et  | Comité Communal qui s'assi re que : - les quotas sont respectés - toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans le fiche de pré-identification. Une fois les listes vérifiées, elles sont compilées, sau les et transmises aux Préfets/ Soi préfets.  Il reviendra à l'Autorité Administrative d'assu er la compilation et le stockage des listes des ménage pré-  | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·   |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées:   | Comité Communal qui s'assi re que :  - les quotas sont respectés  - toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, elles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/Soi Il reviendra à l'Autorité Compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de l'ensemble des com nunes dépendantes de sa circonso ption.   | Préfets et Sous-préfets   |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées.  Validation et  | Comité Communal qui s'assi re que :  les quotas sont respectés  toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, lles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/Soi préfets.  Administrative d'assu er la compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de l'ensemble des com nunes dépendantes de sa circonso ption.  | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·   |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées.  Validation et envoi des listes   | Comité Communal qui s'assi re que :  - les quotas sont respectés  - toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, elles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/ Soi préfets.  Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de l'ensemble des com nunes dépendantes de sa circonso ption.  | Préfets et Sous-préfets   |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées.  Validation et envoi des listes des ménages   | Comité Communal qui s'assi re que :  - les quotas sont respectés  - toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, lles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/ Soi Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de l'ensemble des com nunes dépendantes de sa circonso ption.  Pour la validation des listes saisles des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernic es avec les listes manu crites  | Préfets et Sous-préfets   |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiéess  Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés  | Comité Communal qui s'assi re que :  - les quotas sont respectés.  - toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, des sont compilées, saules et transmises aux Préfets/Sou- Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de l'ensemble des com nunes dépendantes de sa circonso ption.  Pour la validation des listes saisies des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manu crites reçues des Comités Locaux, ne fois validées, les listes sont   | Préfets et Sous-préfets   |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, salsie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées: Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés validées à la   | Comité Communal qui s'assi re que :  - les quotas sont respectés  - toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, lles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/ Soi Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de l'ensemble des com nunes dépendantes de sa circonso ption.  Pour la validation des listes saisles des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernic es avec les listes manu crites  | Préfets et Sous-préfets   |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, salsie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées: Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés validées à la DRNU avec   | Comité Communal qui s'assi re que :  - les quotas sont respectés.  - toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, des sont compilées, saules et transmises aux Préfets/Sou- Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de l'ensemble des com nunes dépendantes de sa circonso ption.  Pour la validation des listes saisies des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manu crites reçues des Comités Locaux, ne fois validées, les listes sont   | Préfets et Sous-préfets   |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées:  Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés validées à la DRNU avec ampliation au  | Comité Communal qui s'assi re que :  - les quotas sont respectés.  - toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, des sont compilées, saules et transmises aux Préfets/Sou- Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de l'ensemble des com nunes dépendantes de sa circonso ption.  Pour la validation des listes saisies des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manu crites reçues des Comités Locaux, ne fois validées, les listes sont   | Préfets et Sous-préfets   |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées.  Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés validées à la DRNU avec ampliation au Gouverneur   | Comité Communal qui s'assi re que :  les quotas sont respectés  toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, lles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/Soi Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockago des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de dépendantes de sa circonso ption.  Pour la validation des listes saisles des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manuerites reques des Comités Locaux.  In reviendra à l'Autorité compilation et le stockago des listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manuerites reques des Comités Locaux.  In reviendra à l'Autorité compilation et le stockago des listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manuerites reques des Comités Locaux.  In reviendra à l'Autorité compilées, des listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manuerites reques des Comités Locaux.  In reviendra à l'Autorité compilées, des listes des ménago pré- l'ensemble des communes ption. | Préfets et Sous-préfets<br>Préfets et Sous-préfets                              |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées.  Validation et envol des listes des ménages pré-identifiés validées à la DRNU avec ampliation au Gouverneur Vérification des  | Comité Communal qui s'assi re que : - les quotas sont respectés - toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification. Une fois les listes vérifiées, lles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/Soi Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de dés listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manu crites reçues des Comités Locaux. transmises à la DRNU avec apliation au Gouvernei  Vérification des listes saisi des ménages pré-identifiés  | Préfets et Sous-préfets  Préfets et Sous-préfets  Division liblage              |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées.  Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés validées à la DRNU avec ampliation au Gouverneur Vérification des listes des   | Comité Communal qui s'assi re que :  les quotas sont respectés  toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, lles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/Soi Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockago des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de dépendantes de sa circonso ption.  Pour la validation des listes saisles des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manuerites reques des Comités Locaux.  In reviendra à l'Autorité compilation et le stockago des listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manuerites reques des Comités Locaux.  In reviendra à l'Autorité compilation et le stockago des listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manuerites reques des Comités Locaux.  In reviendra à l'Autorité compilées, des listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manuerites reques des Comités Locaux.  In reviendra à l'Autorité compilées, des listes des ménago pré- l'ensemble des communes ption. | Préfets et Sous-préfets<br>Préfets et Sous-préfets                              |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées.  Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés validées à la DRNU avec ampliation au Gouverneur Vérification des listes des ménages pré-identifiés  | Comité Communal qui s'assi re que : - les quotas sont respectés - toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification. Une fois les listes vérifiées, lles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/Soi Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de dés listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernices avec les listes manu crites reçues des Comités Locaux. transmises à la DRNU avec apliation au Gouvernei  Vérification des listes saisi des ménages pré-identifiés  | Préfets et Sous-préfets  Préfets et Sous-préfets  Division iblage               |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifices.  Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés validées, à la DRNU avec ampliation au Gouverneur Vérification des listes des ménages pré-identifiés listes des ménages pré-identifiés   | Comité Communal qui s'assi re que :  les quotas sont respectés  toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, lles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/Soi Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de dés listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernie es avec les listes manu crites reçues des Comités Locaux. Transmises à la DRNU avec appliation au Gouvernet  Vérification des listes saisi des ménages pré-identifiés avant sa systématication de le SIG.   | Préfets et Sous-préfets  Préfets et Sous-préfets  Division iblage Communication |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées.  Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés validées, à la DRNU avec ampliation au Gouverneur Vérification des listes des ménages pré-identifiés systématisation   | Comité Communal qui s'assi re que :  les quotas sont respectés  toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, lles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/ Soi Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de dés listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernie es avec les listes manu crites reçues des Comités Locaux. Transmises à la DRNU avec apliation au Gouvernet  Vérification des listes saisi des ménages pré-identifiés avant sa systématication de le SIG.  La Division Ciblage Communicalitation de la SIG.   | Préfets et Sous-préfets  Préfets et Sous-préfets  Division tiblage              |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées: Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés validées, à la DRNU avec ampliation au Gouverneur Vérification des listes des ménages pré- identifiés systématisation des listes des  | Comité Communal qui s'assi re que :  les quotas sont respectés  toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, transmises aux Préfets/Soi Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage identifiés et vérifiées de dés listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de dés listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernie es avec les listes manu crites reçues des Comités Locaux.  Transmises à la DRNU avec apliation au Gouvernet  Vérification des listes saist des ménages pré-identifiés avant sa systématication de se SIG.  La Division Ciblage Communautaire transmet à la 1 vision SIG les listes saist le les  | Préfets et Sous-préfets  Préfets et Sous-préfets  Division iblage Communication |
| 15. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées: Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés validées, à la DRNU avec ampliation au Gouverneur Vérification des listes des ménages pré- identifiés systématisation des listes des ménages pré- identifiés systématisation des listes des menages pré- identifiés | Comité Communal qui s'assi re que :  les quotas sont respectés  toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, lles sont compilées, sai les et transmises aux Préfets/ Soi Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage des listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de dés listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernie es avec les listes manu crites reçues des Comités Locaux. Transmises à la DRNU avec apliation au Gouvernet  Vérification des listes saisi des ménages pré-identifiés avant sa systématication de le SIG.  La Division Ciblage Communicalitation de la SIG.   | Préfets et Sous-préfets  Préfets et Sous-préfets  Division iblage Communication |
| 14. | préfets  Vérification, compilation, saisie et transmission des listes à l'autorité administrative  Réception de la liste compilée des ménages pré-identifiés et vérifiées: Validation et envoi des listes des ménages pré-identifiés validées, à la DRNU avec ampliation au Gouverneur Vérification des listes des ménages pré- identifiés systématisation des listes des  | Comité Communal qui s'assi re que :  les quotas sont respectés  toutes les informations oncernant les ménago pré- identifiés ont été correcte nent renseignées dans l'fiche de pré-identification.  Une fois les listes vérifiées, transmises aux Préfets/Soi Il reviendra à l'Autorité compilation et le stockage identifiés et vérifiées de dés listes des ménago pré- identifiés et vérifiées de dés listes des ménago pré- identifiés par les Comités ommunaux, les Préfets 'Sous- Préfets compare ces dernie es avec les listes manu crites reçues des Comités Locaux.  Transmises à la DRNU avec apliation au Gouvernet  Vérification des listes saist des ménages pré-identifiés avant sa systématication de se SIG.  La Division Ciblage Communautaire transmet à la 1 vision SIG les listes saist le les  | Préfets et Sous-préfets  Préfets et Sous-préfets  Division iblage Communication |

NB: Pour mieux affiner le processus de pré-sélection des ménages, il convient de fixer un certain nombre de critères communs de la pauvreté que tous les comités devront prendre en considération. De ce fait, les différents comités auront la même conception de la pauvreté et seront à même de pré-identifier objectivement les ménages pauvres.

Si la pauvreté est conçue comme un manque de capacité d'un ménage à satisfaire ses besoins les plus élémentaires (alimentation, santé, éducation, habitat), le comité de ciblage avant toute sélection, doit explorer les points suivants :

| Nom et Prénom | Capacité du ménage à satisfaire ces besoins alimentaires pendant |               | Capacité du ménage à satisfaire ces autres<br>besoins (alimentation, santé, éducation,<br>habitat) pendant |                |
|---------------|--|---------------|--|----------------|
|               | Période de soudure   | Toute l'année | Période de soudure   | ·Toute l'année |
|               | •  |               |  |                |
| **            | •  |               | , Service  |                |

Ces critères ci-dessus devraient aider le comité à faire un choix plus objectif des ménages à cibler. Pour ce faire, le comité doit remplir, pour chacun des ménages pré-ciblés, le tableau des critères de pré-identification. Ce dernier pourrait donc donner des éléments d'appréciation pour comprendre le choix porté sur les différents ménages retenus.

Pour les besoins du contrôle et de la vérification des listes, une première analysé devrait être faite entre la production de la liste des pré-identifiés et l'assemblée villageoise de restitution communautaire. Ce travail doit être fait par l'OS, à travers ses superviseurs et relais communautaire. Le tout, sous la supervision du CR de la DGPSN.

En effet, le relais pourra confronter la liste d'avec le tableau renseigné des critères pour s'assurer de la logique dans les choix opérés. S'il y a incohérence, le relais doit se rapprocher du comité pour la signaler et s'assurer que ce n'était pas une erreur de sa part. Dans ce cas, le comité peut revenir sur ses choix ou fournir les éléments explicatifs qu'il faut.